

La Roche sur Yon, le 28 avril 2017

## INFORMATION PRESSE

### LE SyDEV PRESENTE LE SCHEMA DE DEPLOIEMENT DES STATIONS PUBLIQUES GNV (gaz naturel véhicule) ET BIOGNV EN VENDEE

#### Un contexte européen et régional au service de la mobilité durable

Fin septembre 2014, le Conseil de l'Union Européenne a adopté la directive Alternative Fuels Infrastructures (AFI). Elle vise à réduire la dépendance de l'Europe au pétrole et avancer vers une mobilité plus durable. La directive prévoit le déploiement de stations publiques pour les carburants alternatifs, dont le GNV (Gaz Naturel Véhicule) et le bioGNV, d'ici 2020.

En France, le GNV et le bio-GNV peuvent être des alternatives au gazole pour le transport routier de marchandises et améliorer ainsi la qualité de l'air dans les aires urbaines et rurales. En effet, la filière présente des atouts environnementaux et économiques face au diesel, avec une technologie aujourd'hui mature. Seul un maillage dense et cohérent de stations GNV et bioGNV manque sur le territoire ligérien.

C'est pourquoi, le Conseil Régional des Pays de la Loire a lancé une étude stratégique pour développer la filière GNV et bioGNV sur le territoire, et notamment pour développer les stations publiques GNV et bioGNV, qui pourraient être au nombre d'une soixantaine d'ici à 2025. Ce déploiement permettrait de soutenir durablement la filière de façon équilibrée sur le territoire. La Région des Pays de la Loire a par ailleurs adopté sa feuille de route transition énergétique pour la période 2017-2021 avec notamment l'objectif d'être la 1ère région de France en matière de motorisations alternatives.

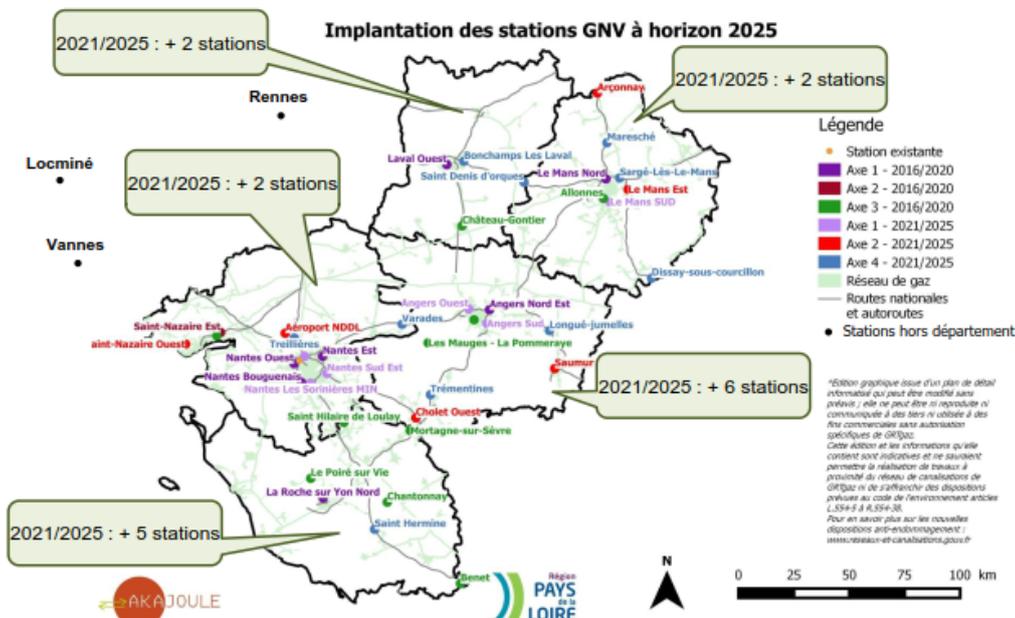


Schéma de déploiement régional des stations publiques GNV et bioGNV à horizon 2025

## L'expérience du SyDEV dans la mobilité durable

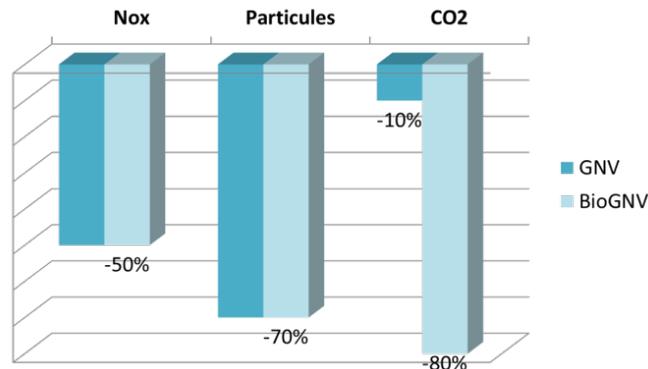
Bien en amont de la directive européenne, le SyDEV s'est engagé dans un déploiement important de bornes de recharge publiques pour développer la mobilité électrique. Fort de cette expérience, le SyDEV, en partenariat avec l'ADEME Pays de la Loire, s'engage dans le développement d'un mix énergétique pour le transport et la mobilité sur le territoire vendéen pouvant répondre aux besoins de mobilité durable des entreprises, des collectivités et des particuliers : l'électrique, le gaz naturel, le bio méthane et l'hydrogène. Le SyDEV travaille également au développement et à l'optimisation des déplacements auprès des Communautés de Communes et d'Agglomérations et notamment accompagne l'optimisation des flottes captives de ses collectivités adhérentes.

## Le choix du GNV et du bioGNV pour les Poids Lourds et la stratégie du SyDEV

En comparaison au gazole, le GNV peut réduire de 10% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de 30 à 70% les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et réduire drastiquement les émissions de particules fines, ces derniers étant responsables de la pollution de l'air.

Le bioGNV, issu de la méthanisation des déchets agricoles et des déchets produits par l'industrie agroalimentaire, présente des atouts plus importants pour limiter les émissions de GES, car pouvant

réduire de 80% ces émissions en comparaison au gazole. De plus, ce carburant peut-être produit localement et donc, alimenter une économie locale.



*Réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques entre un Poids Lourd Euro 6 et un Poids Lourd s'avitillant en GNV et bioGNV<sup>1</sup>*

Le GNV et bioGNV sont des alternatives économiques et écologiques disponibles immédiatement pour les véhicules lourds au diesel, qui sont soumis à des normes Euro de plus en plus complexes à respecter avec une motorisation diesel. Les véhicules lourds devront également s'adapter aux nouvelles règles de circulation dans les centres villes urbains (Paris, Lyon, Grenoble ont déjà mis en place la circulation alternée).

Ce carburant a fait ses preuves lors de l'expérimentation d'une station d'avitaillement menée par le SyDEV en juin 2016 à La Roche-sur-Yon, avec les transporteurs routiers tels que les Transports Perocheau, la CAVAC et la Roche-sur-Yon Agglomération avec sa flotte de bus. L'expérimentation a été positive auprès des directeurs d'entreprises mais aussi des conducteurs et a démontré la pertinence de cette technologie.

### Le schéma de déploiement de stations publiques GNV et bioGNV du SyDEV

Pour développer la filière GNV et bioGNV sur le territoire vendéen, le SyDEV souhaite développer un réseau de stations publiques cohérent et équilibré sur le territoire. Ce réseau vise à alimenter :

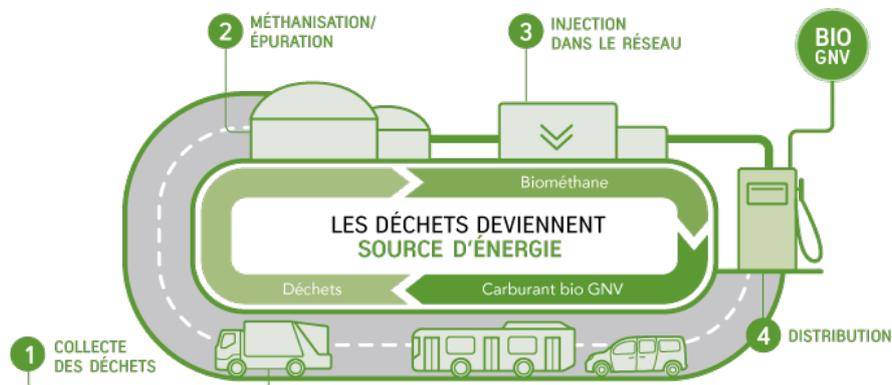
- les flottes de poids lourds des transporteurs routiers de marchandises qui sont très engagés dans ce carburant à travers sa fédération, la FNTR (Fédération Nationale des Transporteurs

<sup>1</sup> Selon mesures embarquées sur IVECO Stralis euro 6 diesel et IVECO Stralis euro 6 gaz du 26 au 30 janvier 2015 avec AXEGAZ, IVECO, ADEME, Perrenot, CRMT

Routiers) qui est désormais adhérente de l'Association Française du Gaz Naturel Véhicule (AFGNV),

- les flottes de poids lourds des entreprises de l'agroalimentaire telles que la CAVAC, des travaux publics et du génie civil notamment,
- mais aussi les flottes de véhicules lourds des collectivités : bennes à ordures ménagères, bus et notamment le service de transport en commun Impuls'Yon de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- les flottes de cars des entreprises vendéennes,
- et les véhicules des particuliers, où l'électrique n'est pas adapté

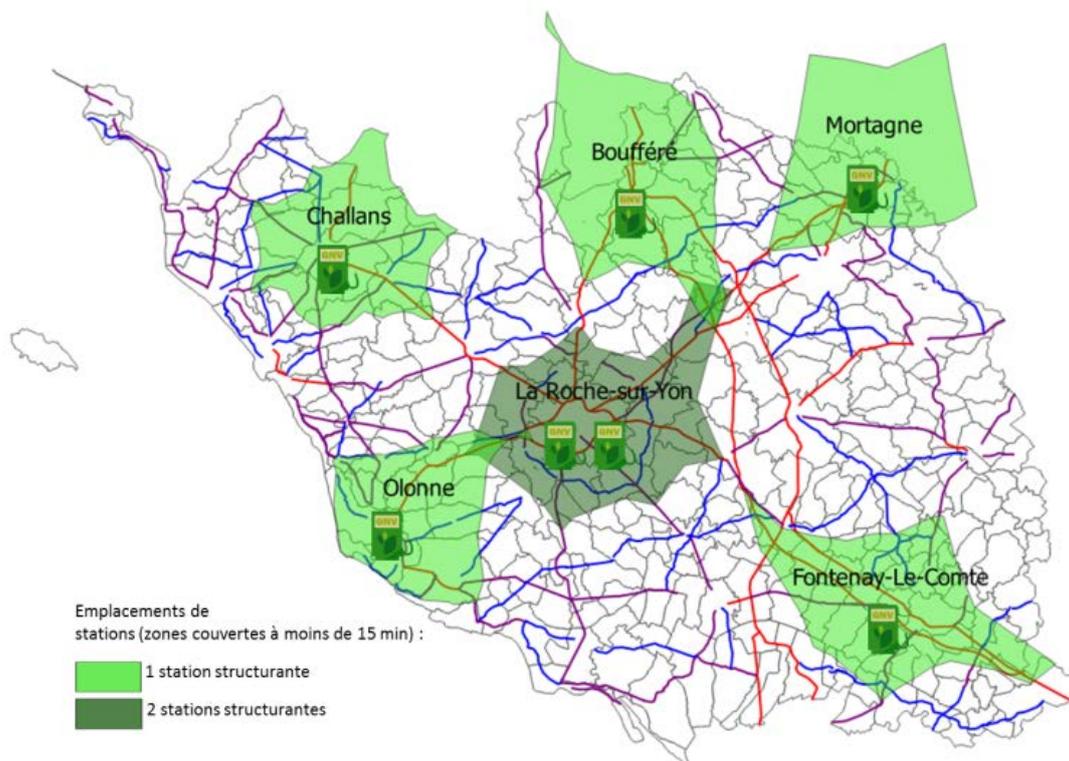
Pour cela, le SyDEV va s'appuyer sur Vendée Energie, sa Société d'Economie Mixte, dont il est l'actionnaire majoritaire, pour investir et exploiter les futures stations du département. Cette nouvelle activité pourra générer de nouveaux emplois localement. Le cœur d'activité de Vendée Energie étant la production d'énergies renouvelables et notamment la méthanisation des déchets, toute la chaîne énergétique de la production du biométhane à sa distribution et à sa vente pourra être maîtrisée.



Représentation schématique de la production de bioGNV - © GRDF

Le SyDEV travaille également en collaboration avec les acteurs privés locaux pour développer le réseau de stations, tel qu'Agribiométhane, qui a annoncé la mise en service d'une station délivrant uniquement du bioGNV en septembre 2017 sur la commune de Mortagne s/Sèvre.

Les Elus du SyDEV ont adopté fin 2016 une stratégie de déploiement de 7 stations d'avitaillement publiques à 2025 sur 6 zones du territoire, qui s'intègre dans le schéma de déploiement régional.



*Schéma de déploiement des stations publiques GNV et bioGNV en Vendée à horizon 2025*

Ces emplacements ont été choisis en fonction de la répartition du parc de véhicules légers et de poids lourds, la disponibilité des réseaux de distribution de gaz, les flux routiers, le dynamisme économique (emplois, services, plateformes et entrepôts logistiques...) et les projets de méthanisation sur tout le territoire.

Ce schéma de déploiement vise à développer environ 1 000 véhicules roulant au GNV et bioGNV, dont 600 poids lourds (soit 7% du parc roulant vendéen) et 400 véhicules légers à horizon 2025, et 4 000 véhicules GNV et bioGNV à horizon 2030. Le développement du bioGNV envisagé pourrait permettre d'éviter 65 000 tonnes de GES par an à partir de 2025, soit les émissions de GES de 19 000 véhicules particuliers thermiques par an.

Le schéma de déploiement sera révisé tous les 2 ans, suivant l'évolution du marché de véhicules GNV et bioGNV et suivant l'évolution des territoires et l'intérêt des entreprises et collectivités pour l'implantation de stations publiques d'avitaillement.